

Rapport d'Orientations Budgétaires

pour le budget primitif 2023

1^{ère} PARTIE**ORIENTATIONS BUDGETAIRES
ET RAPPORT SUR L'EVOLUTION DES RESSOURCES
ET DES CHARGES PREVISIONNELLES POUR 2023****(Article L1424-35 du Code général des collectivités territoriales relatif aux SDIS)****I - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 150,3 M€**

Si l'on compare de BP à BP, l'augmentation des recettes de fonctionnement s'élève à 5 M€.

Ces recettes nouvelles proviennent de **la contribution du Département** qui a été en 2022 de 112,2 M€. Au titre de 2023, conformément à ses engagements, le Département augmente sa contribution de 1 M€. Au total elle sera pour 2023 de 113,2 M€. La contribution départementale représente 79 % contre 81,5 % des recettes réelles de fonctionnement en 2022.

Les recettes d'ordre de fonctionnement, réévaluées tous les ans, sont inférieures de 238 335 € en 2023 en raison de la diminution de la neutralisation des amortissements qui passe à 4,5 M€ au lieu de 5 M€.

Les contributions des communes et des EPCI s'élèvent à 21 259 784 € (contre 19 963 060 € en 2022) soit 15 % (contre 14,5 % en 2022) des recettes réelles de fonctionnement. Elles sont calculées en fonction l'indice des prix à la consommation harmonisée au 31 août 2022 dont la valeur est de 6,5 % sur la base des titres émis en 2022. La variation de la population est de 8 758 habitants soit + 0,6 % sur le dernier recensement de l'INSEE, la contribution par habitant augmentera en 2023 de 0,817 € : le taux passera à 14,791 € contre 13,974 € en 2022.

	2022	2023
Contribution du Département (budgété)	112 200 000 €	113 200 000 €
Contributions communales et intercommunales	19 963 060 €	21 259 784 €
Total des contributions	132 163 060 €	134 459 784 €

Les autres recettes s'élèvent à 15,8 M€ :

- **Recettes de santé** : 1,3 M€ pour les participations de la santé pour les carences des ambulances privées, l'emploi de VSAV par les SMUR lors de transports médicalisés.
- **Autres recettes** : 14,5 M€ dont des recettes d'ordre de 7,6 M€ :
 - *3,1 M€ au titre de l'amortissement des subventions d'investissement,
 - *4,5 M€ au titre de la neutralisation des amortissements.

Les recettes d'ordre sont constituées principalement de l'amortissement des subventions d'investissement reçues du Département (sur une durée de 15 ans), de celles perçues pour le fonds d'aide au projet structurant reçu en 2018 et de la subvention régionale de 250 000 € allouée en 2021 et 2022.

Pour équilibrer le budget 2023 en fonctionnement, le SDIS est toujours contraint de recourir à la procédure de la neutralisation des amortissements. Pour mémoire, elle permet de transférer par une opération d'ordre des recettes d'investissement au fonctionnement.

Pour 2023, le montant maximal de la neutralisation des amortissements autorisé par la réglementation applicable aux SDIS est quasi égal à celui de la subvention d'investissement de 4,6 M€ versée par le Département. En attendant la passation des écritures comptables définitives à la fin d'exercice 2022, il est inscrit à ce titre 4,5 M€.

II - LES DEPENSES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT :

Les charges de personnel représentent 81 % de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement.

Pour mémoire le protocole signé en 2020 prévoit la création de 100 postes sur 5 ans, soit 20 créations de postes par an scindées en 15 postes de SPPNO et 5 postes de PATS ou sapeurs-pompiers officiers. En 2021, le SDIS n'a pas été en capacité de réaliser son plan de recrutement de SPPNO car il n'y avait plus de candidats sur la liste d'aptitude et le nombre des candidatures spontanées était insuffisant pour y pallier.

Les résultats du concours de caporaux ont été publiés en avril 2022. En attendant, le SDIS recourt aux CDD de sapeurs-pompiers pour maintenir les effectifs dans les CIS. C'est à ce titre qu'entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022, au total 30 agents contractuels ont été recrutés.

En 2022, le rattrapage des recrutements non réalisés en 2021 plus ceux de 2022, est fait grâce à des formations initiales dont le calendrier est le suivant :

- ✓ De 16 SPP en juin 2022,
- ✓ De 16 SPP en juillet 2022,
- ✓ De 32 SPP en septembre 2022. A cela se rajoutent 10 recrutements de sergents retenus sur la liste d'aptitude du concours de sergents,
- ✓ 40 recrutements de SPP en décembre 2022.

Au total, **pour 2022 ce sont 114 sapeurs-pompiers** qui rejoindront les effectifs de permanents affectés dans les centres d'interventions.

Mais l'année 2022 a été marquée par un nombre de départs nettement supérieur à la moyenne des années précédentes : 60 au lieu de la quarantaine habituelle. Au 31 décembre 2022, l'effectif sera de 1 108 agents pour un effectif théorique de 1 130 soit une augmentation nette de 54 SPPNO en 2022 et un écart par rapport à l'effectif cible de - 22.

En 2023, cet écart devra être comblé par un nombre de recrutements supplémentaires afin de parvenir à un effectif de SPPNO au 31 décembre 2023 de 1 145 conformément aux dispositions du protocole de 2020. On estime qu'il est nécessaire de **prévoir 97 recrutements de SPPNO en 2023**, et sous réserve des capacités d'accueil et de formation du centre de Gurcy-le-Châtel à répartir comme suit :

- FI Avril 2023 : 24
- FI Septembre 2023 : 32
- FI Janvier 2024 (recrutement le 30/12/2023) : 32
- Recrutements par mutation ou détachement : 9

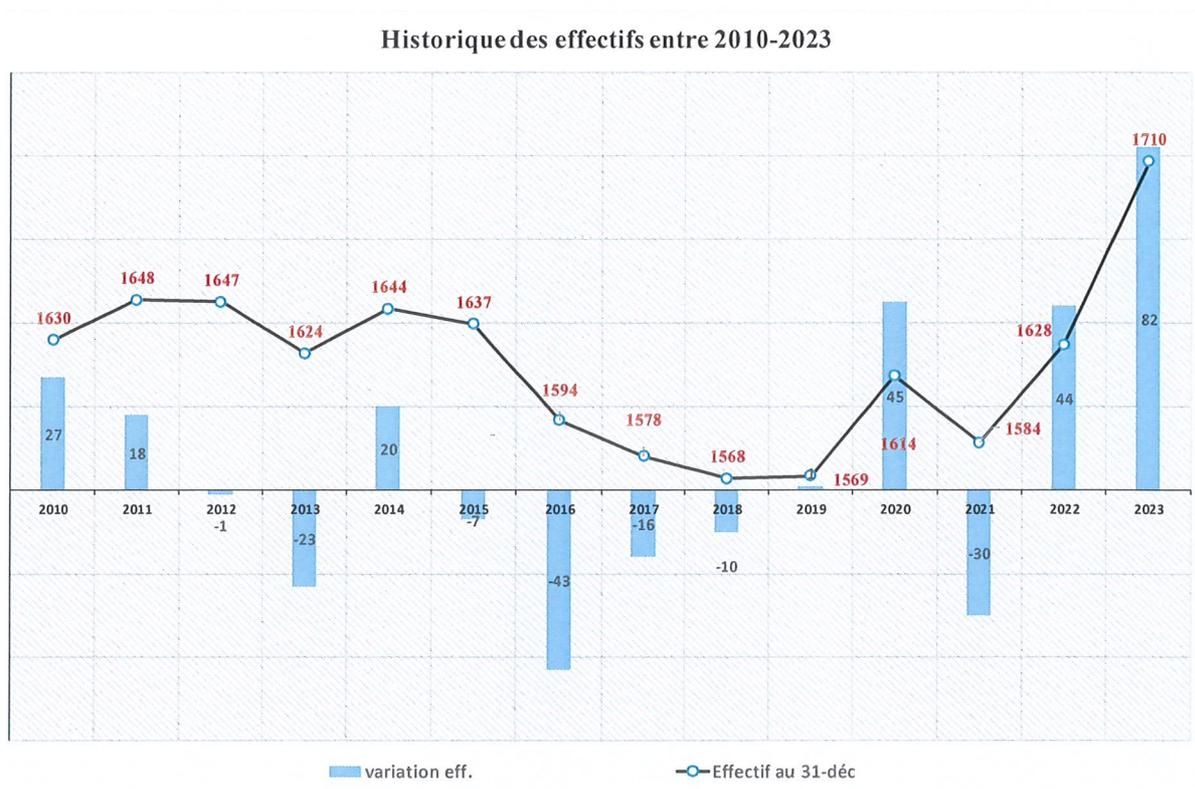
Concernant l'effectif en unité opérationnelle de CIS, il était au 31 décembre 2021 de 908. Il sera au 30 avril 2023, de manière prévisionnelle, de 950 après l'affectation des effectifs de la FI du 1^{er} janvier 2023, comme cela avait été annoncé et prévu pour le plan de recrutement.

Pour ce qui concerne les officiers, en 2022 les 13 recrutements réalisés n'ont pas permis de remplacer les 19 départs en raison des dates de publication des listes d'aptitude des concours de lieutenant de 1^{ère} classe et de l'absence de concours de lieutenant de 2^{ème} classe.

Cet écart pourra être comblé en 2023, avec les recrutements sur les listes d'aptitude des concours externes et internes de lieutenants de 1^{ère} classe publiées en septembre et octobre 2022, et la liste d'aptitude du concours interne de lieutenant 2^{ème} classe publiée en milieu d'année 2023.

Un nombre de recrutements de SPPO estimé à 23 permettrait de satisfaire les besoins de remplacement des officiers.

Concernant les PATS, leurs effectifs sont à ce jour de 325 pour un effectif théorique de 346 en raison de nombreux départs en 2022 et aux difficultés de recrutement.

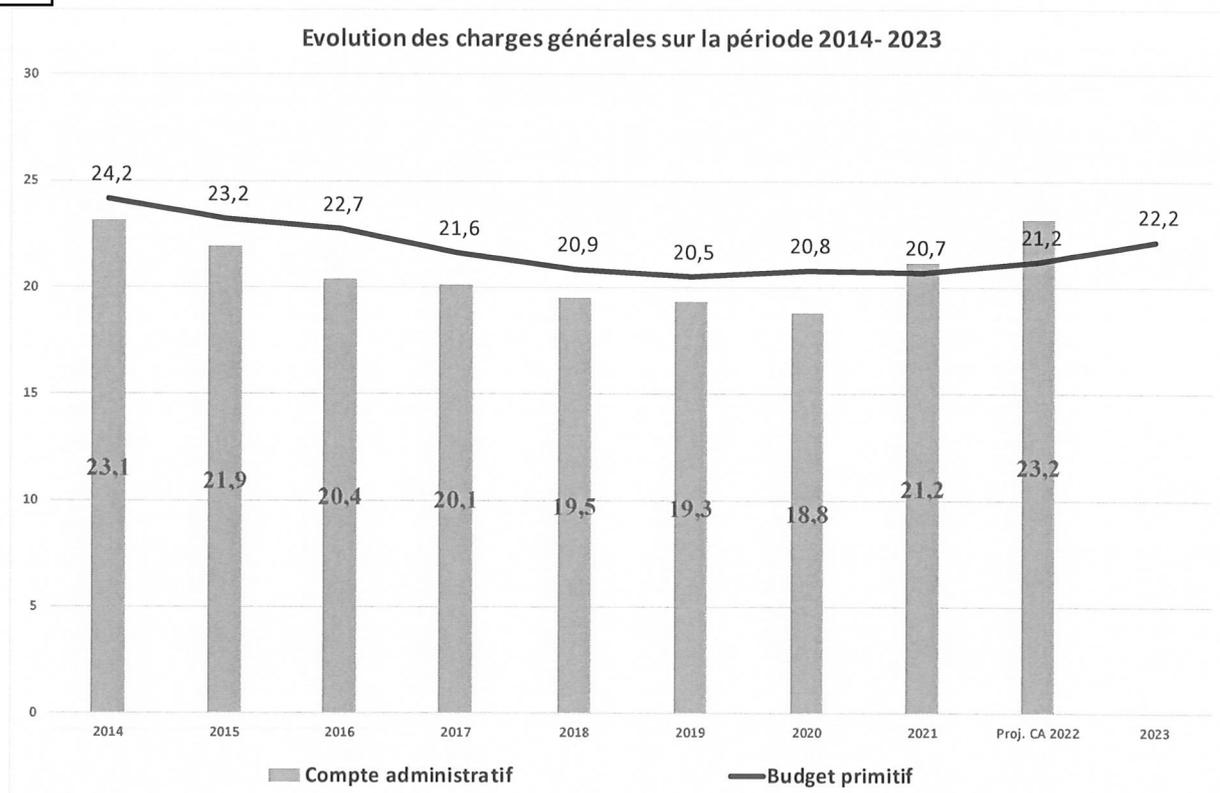


Les dépenses pour le personnel et les SPV s'élèveraient :

- ✓ **93,7 M€** pour la masse salariale contre 90,6 M€ inscrits au BP 2022, soit une variation de + 3,4 % ;
- ✓ **13,1 M€** pour l'indemnisation des SP dont 0,5 M€ pour les cotisations liées aux SPV ;
- ✓ **1,4 M€** au titre de la formation (indemnités des formateurs SPP-SPV et des stagiaires SPV).

Soit un total de **108,2 M€**.

Les charges à caractère général représentent 16,6 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles s'élèveraient à 22,16 M€ et seraient en augmentation de 1 M€ par rapport au BP 2022 en raison de la hausse conjoncturelle sur les coûts du gaz et de toutes les matières premières, les produits manufacturés et de l'inflation qui se répercute sur les actualisations des contrats du SDIS. Comme cela a été présenté dans la partie DOB, ces propositions reposent sur les consommations de crédits relevés dans les comptes administratifs précédents et sont en adéquation avec les recettes attendues pour ce budget primitif.



Les intérêts de la dette et les autres dépenses de gestion courante représentent 2,2 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles s'élèveront à 3 M€.

Les opérations d'ordre représentent 11,2 % des dépenses totales de fonctionnement. Les dotations aux amortissements prévisionnelles pour le BP 2023 sont supérieures à celles du BP 2022. Ces dépenses en 2023 représenteront 17 M€ contre 16,3 M€ au BP 2022 et sont susceptibles d'être revues au BS, en fonction des écritures passées en fin d'exercice 2022. Pour mémoire au BS 2022, il a fallu rajouter 1,3 M€ et elles ont représenté 17,6 M€.

III – LE NIVEAU DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DU SDIS PERMET TOUJOURS DE MAINTENIR D'IMPORTANTES INVESTISSEMENTS POUR 2023

Le ratio de solvabilité (c'est-à-dire le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute) était de 2 ans et 4 mois à la fin 2021 grâce à la gestion active de la dette menée depuis 2006. Le montant des dotations aux amortissements serait de 17 M€ et l'encours plafond de la dette serait (selon nos analyses et les prévisions de dépenses des services) au 31 décembre 2022 de l'ordre de 29,4 M€, le ratio de solvabilité devrait rester stable.

1. Les dépenses d'équipement

Pour le budget 2023, il est proposé d'inscrire un montant des dépenses d'équipement un peu supérieur à celui du budget 2022, soit **21,5 M€**.

Les propositions s'élèvent pour 2023 à 21,5 M€ réparties à hauteur de :

- ✓ 9,7 M€ pour les infrastructures ;
- ✓ 8,5 M€ pour les matériels roulants ;
- ✓ 3,3 M€ pour les autres dépenses d'équipement.

Les nouvelles dépenses d'équipement pour 2023 concernent :

a) Au titre des infrastructures

Plan Pluriannuel de Construction et de Réhabilitation (PPCR) :

Opération	Planning prévisionnel de phasage
Construction du CIS Torcy	- Travaux en cours - Livraison : 4 ^{ème} semestre 2023
Construction du CIS Donnemarie-Dontilly	- Démarrage des travaux : 1 ^{er} trimestre 2022 - Livraison : 1 ^{ère} trimestre 2024
Construction du CIS Lagny-sur-Marne	- Consultation des entreprises : 2023 - Démarrage travaux : 1 ^{er} trimestre 2024
Construction du CIS Montereau-Fault-Yonne	- Poursuite des études prospectives : 2023
Réhabilitation du CIS La Ferté-sous-Jouarre	- Etudes de projection : 2023

Valorisation du patrimoine :

Des études et travaux sont prévus dans différentes entités de l'établissement public. A cet effet, il est prévu :

- CIS de Savigny-le-Temple : Travaux de réhabilitation de la zone sanitaire et opérationnelle ;
- CIS de Champagne-sur-Seine : Travaux de réhabilitation de la zone vie ;
- CIS La Chapelle la Reine : Travaux de réhabilitation de la zone vie ;
- CIS Saint-Germain-sur-Morin : Etude pour la réhabilitation du rez-de chaussée du CIS ;
- CIS Moissy –Cramayel : Travaux de réhabilitation de la zone de restauration ;
- CIS Rebais : Réfection partielle de la toiture ;
- CIS Moret-sur-Loing : Réfection de la toiture du CIS ;
- CIS Beaumont-du-Gâtinais : Changement de la source de chauffage ;
- CIS Chenoise : Changement de la source de chauffage ;
- CIS Moissy-Cramayel : Réfection de la cour de manœuvres ;
- Melun : Rénovation du parking de la tour d'habitation ;
- CIS Chessy : Etude et travaux pour réfection de la cour de manœuvres ;
- CIS Lizy-sur-Ourcq : Etude pour le renforcement de l'isolation de la toiture ;
- CIS Chelles : Remplacement de la seconde porte de remises ;
- CIS Crécy-la-Chapelle : Remplacement de portes de remises ;
- CIS Mitry-Mory : Remplacement de portes de remises ;
- Centre de formation : Rénovation de la toiture du gymnase ;
- Unités opérationnelles du SDIS - Etudes et travaux pour la sécurisation des accès des CIS, réalisation d'audit énergétique, ainsi que des travaux d'entretien et d'adaptation aux contraintes fonctionnelles et opérationnelles.

Plan pluriannuel des énergies et divers :

- Un marché départemental de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire, couvrant les années 2022 à 2030 ;
- Le maintien en état des installations de chauffage (garantie de bon fonctionnement et petits travaux de réparations) ;
- Un marché départemental pour la fourniture d'électricité, couvrant les années 2020 à 2024 ;
- L'acquisition d'équipements et de mobiliers.

b) Au titre des matériels roulants (dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Equipement (PPE))

Matériels	2023
Bras Elévateur Articulé - BEA	1
Fourgon Pompe Tonne - FPT	2
Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes - VSAV	20
Véhicule de Secours Routier - VSR	4
Véhicule Tout Usage - VTU	4
Véhicule de Secours en Milieu Périlleux	1
Véhicule à Equipement Modulaire Amovible - VEMA	1
Cellule d'Entrainement au Port de l'Appareil Respiratoire Isolant	1
Véhicule de liaison - VL	38
Véhicule de Transport de Personnes -VTP 8 places	5
Véhicule de Transport de Personnes - Car	1
Ensemble tracteur et citerne grande capacité	1
Fourgon D'Appui Opérationnel	1

c) Au titre des autres équipements :

Ces dépenses concernent :

- Les systèmes d'information – informatique (renouvellement des équipements informatiques, acquisition d'applicatifs, etc...) : 1 279 403 € ;
- Dépenses d'habillement – acquisition de sous-vêtements d'incendie et le renouvellement des Equipements de Protection Individuelle vestimentaires (casques de protection, tenues de protection textiles, gants d'attaque, bottes d'intervention, chaussures de protection, vestes de protection contre les intempéries) : 1 100 000 € ;
- Pour NexSIS et Spallian : 55 500 € ;
- Dépenses de santé pour 191 300 €, du centre de formation pour 232 565 € ainsi que les dépenses du Service des moyens généraux pour 350 000 €.

2. Les autres dépenses d'investissement

Les dépenses à caractère financier représentent un montant de 14 842 550 € et se répartissent de la façon suivante :

- ✓ Le remboursement du capital de la dette : 2 675 870 € ;
- ✓ Les autres immobilisations financières : 19 000 € ;
- ✓ La neutralisation des amortissements pour 4 500 000 € ;
- ✓ Les amortissements des subventions reçues : 3 147 680 € ;
- ✓ Les opérations patrimoniales : 4 500 000 €.

3. Les recettes d'investissement

Elles s'élèvent au total à 36,3 M€ et sont constituées par les dotations aux amortissements à hauteur de 17 M€, par une subvention d'investissement du Département de 4,6 M€ et de la Région de 0,25 M€, par les recettes du FCTVA pour 3 M€, par les opérations patrimoniales pour 4,5 M€ et par les produits de cession d'immobilisation pour 0,2 M€. L'équilibre est assuré par un emprunt prévisionnel de 6,8 M€.

2^{ème} PARTIE

**PRESENTATION DE L'AVANCEMENT DU PROGRAMME PREVISIONNEL DES
INVESTISSEMENTS (PPI)
ET SON PLAN DE FINANCEMENT POUR 2023-2024**

I - PRESENTATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)

Le tableau qui suit décline les différentes autorisations de programme, opérations et échéancier de crédits de paiement pour les années 2023 à 2024. La colonne des crédits de paiements ultérieurs dont 2024 sera actualisée après le vote du BP 2023 et la création des nouvelles autorisations de programme qui y seront votées.

	OPERATIONS	LIBELLES	Montant AP après DM3 2022	Montant AP après BP 2023	Montant réalisé au 31/12/2021	CP 2022 après DM3 2022	CP 2023 Inscriptions	CP Ultérieurs
INFR	10INFRAACT	Frais d'acquisition terrain	88 536	88 536	54 736	500	500	32 300
INFR	13INFRAMLN	Site de Melun (nouveau bât + démolition C1 - C2)	26 695 800	26 695 800	20 877 037	627 000		5 191 763
INFR	16INFRA333	Cis de Nemours	6 281 306	6 281 306	5 532 053	550 000		199 253
INFR	16INFRA468	Cis de Torcy	6 800 000	6 800 000	440 174	3 223 711	2 894 647	
INFR	18INFRA159	Cis de Donnemarie-Dontilly	4 100 000	4 100 000	188 888	550 000	2 050 000	346 406
INFR	19INFRA243	Cis de Lagny-Sur-Marne	9 500 000	9 500 000	203 372	310 000	160 000	4 928 266
INFR	20INFRA108	Cis de Chelles	3 392 400	3 392 400				3 392 400
INFR	20INFRA183	Cis de La Ferté-Sous-Jouarre	2 540 000	2 540 000			141 986	1 539 240
INFR	20INFRA533	Cis de Vulaines-sur-Seine	1 800 000	1 800 000				1 800 000
HABI	21INFRA176	CIS de Faremoutiers	2 000 000	2 000 000				2 000 000
03PPCR - CONSTRUCTION ET REHABILITATION CS 07			63 198 042	63 198 042	27 296 260	5 261 211	5 247 133	19 429 628
INFR	12RENLOG	Rénovation logements 2012-2022	4 800 000	1 781 755	1 672 755	109 000		
LOG - RENOVATION LOGEMENTS 2012-2022			4 800 000	1 781 755	1 672 755	109 000	0	0
INFR	23RENLOG	Rénovation logements 2023-2033		4 800 000			100 000	4 600 000
23RENLOG - RENOVATION LOGEMENTS 2023-2033			0	4 800 000	0	0	100 000	4 600 000
INFR	20GEST22	Gestion du patrimoine 2020-2022	1 760 451	1 760 451	1 453 277	307 174		
INFR	20DEVEL22	Développement du patrimoine 2020-2022	5 697 772	5 697 772	4 478 130	1 219 642		
GEDEV20 - GESTION ET DEVELOPPEMENT DU PATRIMOINE 2020-2022			7 458 223	7 458 223	5 931 407	1 526 816	0	0
INFR	22GEST24	Gestion du patrimoine 2022-2024	2 668 735	2 839 735		1 376 735	1 463 000	
INFR	22DEVEL24	Développement du patrimoine 2022-2024	8 964 422	7 340 156		4 378 789	2 961 367	
GEDEV22 - GESTION ET DEVELOPPEMENT DU PATRIMOINE 2022-2024			11 633 157	10 179 891	0	5 755 524	4 424 367	0
MAT	20RENOUV22	Renouvellement2020-2022	12 660 994	12 660 994	12 569 431	91 563		
20PPE22 - PROGRAMME PLURIANNUEL D'EQUIPEMENT 2020-2022			12 660 994	12 660 994	12 569 431	91 563	0	0
MAT	22ENTRET24	Entretien 2022-2024	200 000	80 000		40 000	40 000	
MAT	22RENOUV24	Renouvellement 2022-2024	13 806 225	15 336 225		6 876 225	8 460 000	
22PPE24 - PROGRAMME PLURIANNUEL D'EQUIPEMENT 2022-2024			14 006 225	15 416 225	0	6 916 225	8 500 000	0
SSI	17SSI20	SSI Investissement 2017-2020	4 440 708	4 440 708	4 279 892	160 815		
17SSI20 - SSI INVESTISSEMENT 2017-2020			4 440 708	4 440 708	4 279 892	160 815	0	0
SSI	21SSI23	SSI Investissement 2021-2023	2 100 000	2 098 514	810 392	1 288 122		
21SSI23 - SSI INVESTISSEMENT 2021-2023			2 100 000	2 098 514	810 392	1 288 122	0	0
SSI	23GPE26	GPE investissement 2023-2026		400 000			100 000	200 000
SSI	23GSI26	GSI investissement 2023-2026		4 600 000			1 179 403	2 320 597
23PPI26 - PPSI INVESTISSEMENT 2023-2026			0	5 000 000	0	0	1 279 403	2 520 597
NEX	19NEXSIS21	Mission NexSIS 2019-2021	1 043 410	1 043 410	838 110	205 300		
19NEXSIS21 - MISSION NEXSIS 77 2019-2021			1 043 410	1 043 410	838 110	205 300	0	0
NEX	SPALLIAN	SPALLIAN 2021-2023	155 000	83 180	28 500	54 680		
SPALLIAN - SPALLIAN 2021-2023			155 000	83 180	28 500	54 680	0	0
NEX	22NEXSIS24	Mission NexSIS 2022-2024	495 000	495 000		75 500	55 500	
22NEXSIS24 - MISSION NEXSIS 2022-2024			495 000	495 000	0	75 500	55 500	0
AFCP	21INSERT23	Investissement AFCP 2021-2023	49 560	49 560	21 060	28 500		
21INSERT23 - INVESTISSEMENT SAFCP 2021-2023			49 560	49 560	21 060	28 500	0	0
AFCP	23INSERT25	Investissement AFCP 2023-2025		57 000			28 500	
23INSERT25 - INVESTISSEMENT SAFCP 2023-2025			0	57 000	0	0	28 500	0
HABI	21DOTAT23	Dotation habillement 2021-2023	1 950 962	1 950 962	967 707	983 256		
HABI	21RENOU23	Renouvellement habillement 2021-2023	697 648	697 648	424 190	273 458		
21HAB123 - INVESTISSEMENT HABILLEMENT 2021-2023			2 648 611	2 648 611	1 391 897	1 256 714	0	0
HABI	23DOTAT25	Dotation habillement 2023-2025		1 600 000			952 570	
HABI	23RENOU25	Renouvellement habillement 2023-2025		600 000			147 430	
23HAB125 - INVESTISSEMENT HABILLEMENT 2023-2025			0	2 200 000	0	0	1 100 000	0
SSSM	21APT3SM23	SSSM Matériel aptitude 2021-2023	57 300	42 925	10 625	26 000	6 300	
SSSM	21OPE3SM23	SSSM Matériel opérationnel 2021-2023	586 200	510 049	95 613	229 436	185 000	
21SSSM23 - SSSM INVESTISSEMENT 2021-2023			643 500	552 974	106 238	255 436	191 300	0
FORG	22GURCY24	Centre de Gurgy 2022-2024	629 495	629 495		130 415	232 565	
22GURCY24 - GURCY FORMATION 2022-2024			629 495	629 495	0	130 415	232 565	0
MGMT	20EQUIP22	Equipeement SMG 2020-2022	222 453	222 453	65 602	156 851		
MGMT	20TRAV22	Travaux SMG 2020-2022	449 388	449 388	155 414	293 974		
MGMT	20RENOV22	Rénovation SMG 2020-2022	479 910	479 910		479 910		
MGMT	20RESA22	Equipeement restaurant EM 2020-2022	78 145	78 145	40 145	38 000		
20SMG22 - SMG INVESTISSEMENT 2020-2022			1 229 896	1 229 896	261 161	968 735	0	0
MGMT	23EQUIP25	Equipeement SMG 2023-2025		150 000			50 000	50 000
MGMT	23TRAV25	Travaux SMG 2023-2025		450 000			150 000	150 000
MGMT	23RENOV25	Rénovation SMG 2023-2025		150 000			125 000	15 000
MGMT	23RESA25	Equipeement restaurant EM 2023-2025		75 000			25 000	25 000
23SMG25 - SMG INVESTISSEMENT 2023-2025			0	825 000	0	0	350 000	240 000
PLAN PLURIANNUEL INVESTISSEMENT DU SDIS 77			127 191 820	136 848 477	55 207 102	24 084 557	21 508 768	26 790 225

II - FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT ET DU PPI

DÉPENSES	2022	2023	2024
Dépenses équipement	<u>20 200 000</u>	21 500 000	21 500 000
Remboursement dette constituée au 31/12/2021	2 632 120	2 425 870	2 357 120
Remboursement nouvelle dette en cumul (emprunt 15 ans à 3,5 % en 2022 et 2023, puis en 2024)		233 333	700 000
Remboursement annuel dette	2 632 120	2 800 000	3 057 120
Autres immobilisations financières	4 000	19 000	19 000
Total des dépenses réelles d'investissement	<u>22 836 120</u>	24 319 000	24 576 120
Neutralisation des amortissements	<u>4 500 000</u>	4 500 000	5 000 000
Dépenses d'ordre	2 886 010	3 243 570	3 601 130
Total dépenses section d'investissement	<u>30 222 130</u>	32 062 570	33 177 250

RECETTES	2022	2023	2024
Autres recettes financières	2 000	3 500	3 500
Subventions perçues liées au PPI (CD77)	4 850 000	4 850 000	4 850 000
Autres subventions et cessions		200 000	200 000
FCTVA	3 157 208	3 000 000	3 000 000
Emprunt prévisionnel de l'année	3 500 000	7 000 000	7 962 737
Total des recettes réelles d'investissement	11 509 208	15 053 500	16 016 237
Autofinancement = les amortissements et autres rec. Ordre	17 620 643	17 000 000	15 700 000
Compte 1068 ou excédent reporté	3 674 570	2 400 000	1 500 000
Total des recettes de la section d'investissement	32 804 421	34 453 500	33 216 237

capital restant de la dette au 31/12 fin exercice N	29 375 052	33 575 052	38 480 669
variation annuelle de l'endettement (nouvel emprunt -rbt du capital)	867 880	4 200 000	4 905 617

Les chiffres soulignés dans la colonne sont encore prévisionnels au moment de la rédaction de ce mémoire.

3^{ème} PARTIE**PRESENTATION DE LA STRUCTURE ET DE LA GESTION DE LA DETTE**

Le rapport d'orientations budgétaires doit présenter la structure et la gestion de la dette. Le SDIS 77 a recours jusqu'à ici à des emprunts en euros souscrits auprès d'établissements bancaires.

1. Etat des lieux à l'issue au début du 3^{ème} trimestre 2022

Au 30 septembre 2022, le SDIS a 16 emprunts répartis auprès de 7 établissements prêteurs.

Eléments de synthèse	Au 30/09/2022	Au 31/12/2021	Variation
La dette globale du SDIS est de :	26 533 082 €	28 507 172 €	↓
Son taux moyen s'élève à :	1,83 %	1,55 %	↗
Sa durée résiduelle moyenne est de :	13 ans et 10 mois		↓

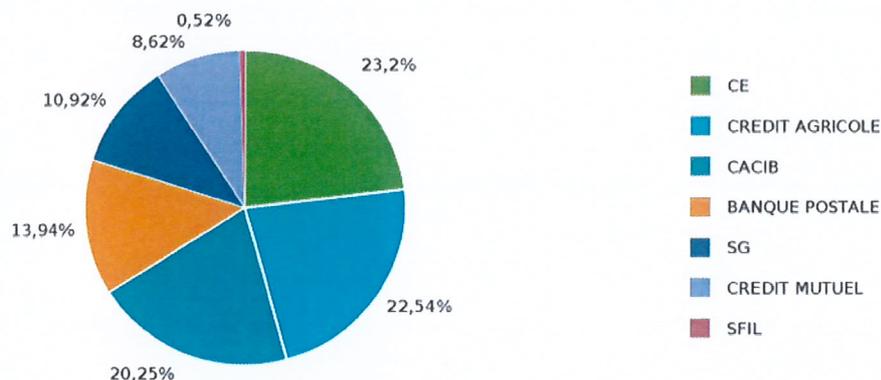
2. Actualités des marchés financiers du 12 octobre 2022

Les taux des marchés financiers

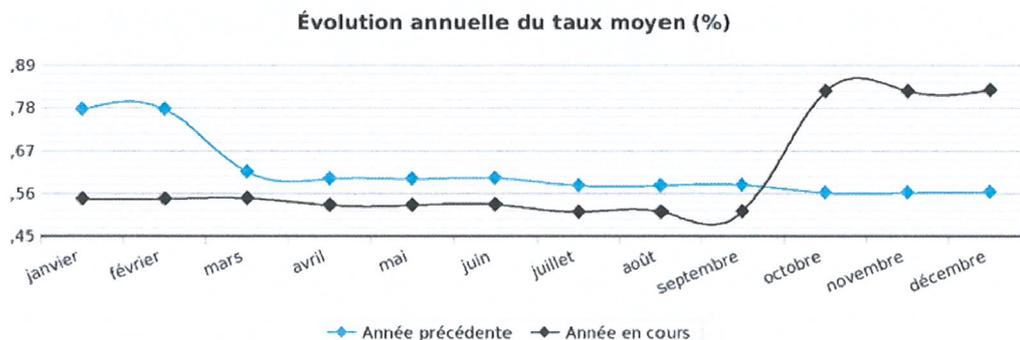
Index	Variation du taux / trimestre précédent en %	Variation
Eonia (pour ligne de trésorerie)	0,742	↗
€STR (pour ligne de trésorerie)	0,658	↗
Euribor 3 mois	1,340	↗
Euribor 12 mois	2,693	↗
Taux fixe 15 ans	3,435	↗

3. Les caractéristiques de la dette du SDIS au 30 septembre 2021**3.1. Dette par type de risque**

Type de taux	Capital Restant Dû	En %	Taux moyen
Fixe	19 089 353 €	72 %	1,22 %
Variable	7 443 729 €	28 %	1,86 %

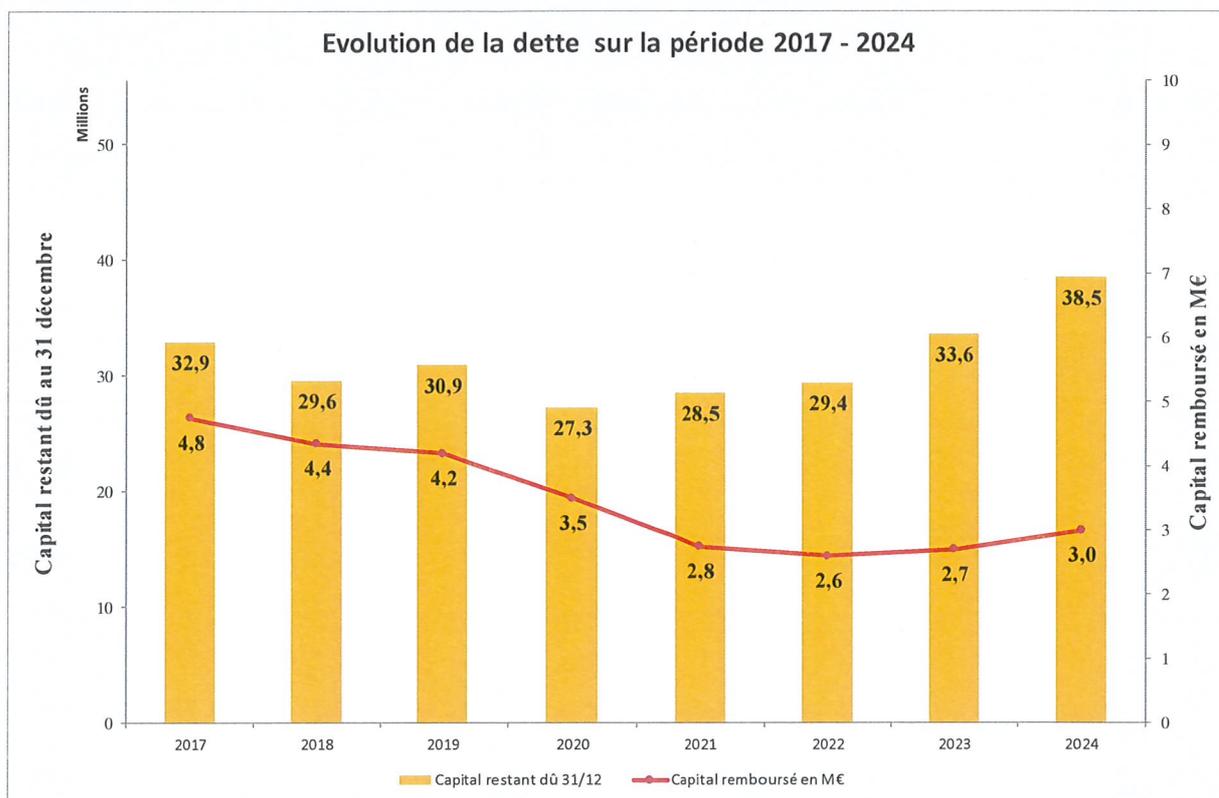
3.2. Dette par prêteur

4. Evolution du taux moyen de la dette du SDIS



année du contrat	Organisme	Capital Restant Du <u>au 10 oct 2022</u>	Fin de l'emprunt	Indice	Taux	Risque
2002	SFIL	68 750	01/01/2023	Taux fixe à 4.72 %	4,80%	Fixe
2006	Société générale	1 647 300	28/12/2036	Taux fixe à 3.90 %	4,02%	Fixe
2007	Crédit agricole	525 000	07/12/2027	Taux fixe à 4.51 %	4,65%	Fixe
2007	Société générale	302 877	28/12/2024	TAG 3M + 0.0115	1,286%	variable
2008	Société générale	561 899	23/12/2025	Taux fixe à 3.75 %	3,86%	Fixe
2008	Société générale	71 097	28/12/2026	Taux fixe à 3.85 %	3,97%	Fixe
2008	Société générale	202 807	23/12/2025	Taux fixe à 3.75 %	3,86%	Fixe
2008	Crédit agricole	1 575 000	07/12/2027	Taux fixe à 4.51 %	4,65%	Fixe
2008	Société générale	110 991	28/12/2024	TAG 3M + 0.0115	1,286%	variable
2015	Caisse épargne	1 656 250	21/12/2035	Euribor 3M + 1,11	2,226%	variable
2016	Caisse épargne	2 850 000	15/12/2036	Taux fixe à 1.33 %	1,34%	Fixe
2017	Crédit mutuel	2 287 500	31/12/2037	Taux fixe à 1.35 %	1,36%	Fixe
2017	Crédit agricole	5 373 611	20/12/2035	Euribor 3M + 0.59	1,795%	variable
2018	Caisse épargne	1 650 000	25/02/2039	Taux fixe à 1.43 %	1,44%	Fixe
2019	Crédit agricole	3 881 250	10/12/2039	Taux fixe à 0.85 %	0,85%	Fixe
2021	Banque postale	3 700 000	01/03/2041	Taux fixe à 0.51 %	0,51%	Fixe

5. Historique et prospective de la dette du SDIS sur la période 2017-2024



Le SDIS atteint une stabilité dans la charge de sa dette car les taux d'intérêts des contrats les plus récents restent inférieurs à ceux des plus anciens. La situation reste fragile et vulnérable à l'évolution des marchés financiers pour les années à venir. Fort heureusement la dette du SDIS est minoritairement à taux variable, car depuis le mois de septembre 2022, ces taux ont fortement augmenté. Les taux fixes restent aussi supérieurs aux taux fixes des dernières années mais les cours actuels des marchés (au moment de la rédaction de ce mémoire) pour les taux fixes sont en dessous de ceux pratiqués jusqu'en 2008 comme le montre le tableau précédent. A titre purement indicatif un taux fixe sur 15 ans au 13 octobre se négocie à 3,5 %.

4^{ème} PARTIE

**PRESENTATION DE LA STRUCTURE ET DE L'EVOLUTION DES DEPENSES
DU PERSONNEL, DES REMUNERATIONS, DES AVANTAGES EN NATURE
ET DU TEMPS DE TRAVAIL**

1. La structure des effectifs

Nature	Au 31/12/2021	Attendu au 31/12/2022	Différence
SPP	1 255	1 303	+ 48
SPV	2 993	3 181	+ 188
<i>nombre de double-statut (SP-SPV)</i>	1 164	1 186	+ 22
PATS	329	325	-4

2. La structure des dépenses du personnel

	CA 2019	CA 2020 y compris prime COVID	CA 2021 Avec opé. vaccinations	BP 2022 Dont 2 mois vaccinations	BP 2023
Chapitre 012 - totalité	98 583 118	102 460 950	106 438 913	105 600 000	108 200 000
Personnel - SPP	84 585 035	87 700 115	89 184 244	90 522 142	93 700 000
Personnel - SPV	13 998 083	14 760 835	17 254 669	15 067 858	14 500 000
dont indemnités des SPV	13 500 041	14 252 960	16 755 041	14 557 858	14 000 000
Dont Allocation de vétérance et cotisation PFR (prime de fidélité)	498 042	507 875	499 628	510 000	510 000

3. L'évolution prévisionnelle des dépenses du personnel pour 2023

Les dépenses de personnel et les indemnités des volontaires représentent 81 % de dépenses réelles de fonctionnement. Leur évolution est liée aux besoins en ressources humaines pour les unités opérationnelles (voir le paragraphe II de la 1^{ère} partie).

4. Le temps de travail des agents du SDIS

Deux populations sont à distinguer :

a) Les sapeurs-pompiers professionnels affectés en unités opérationnelles

Le temps de travail des sapeurs-pompiers est défini par le décret 2001-1382 du 31 décembre 2001 modifié et par les dispositions de la loi 2019-928 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

Pour les sapeurs-pompiers effectuant des gardes de 24 heures, est instaurée une durée équivalente au décompte du temps de travail (1 607 heures annuelles) dans la limite de 2 256 heures annuelles. En Seine-et-Marne, le CASDIS a fixé la durée équivalente à 2 136 heures par an, soit de 101 à 120 cycles de garde.

Les agents non logés par le service peuvent réaliser 120 heures supplémentaires par an.

Les agents bénéficiant de l'attribution d'un logement par nécessité absolue de service réalisent en compensation 120 heures de travail supplémentaires. Par ailleurs, ils assurent 30 astreintes nocturnes annuelles. Les heures d'intervention réalisées au cours de ces astreintes sont défalquées de leur temps de travail annuel.

b) Les personnels administratifs et techniques, les sapeurs-pompiers officiers, les sapeurs-pompiers non officiers affectés en service fonctionnel, les agents affectés au CTA/CODIS

Leur temps de travail est organisé sur la base de 39,30 heures hebdomadaires ouvrant droit à 25 jours d'ARTT (Aménagement et Réduction du Temps de Travail) décompte fait de la journée de solidarité.

Outre leur activité en service fonctionnel, les sapeurs-pompiers officiers et non officiers assurent des gardes ou des astreintes opérationnelles dans le cadre de la chaîne de commandement ou au profit des unités.

Sur la base d'un temps de travail annuel de 1 575 heures conformément aux dispositions du décret 2001-623 du 12 juillet 2001, les agents du CTA/CODIS réalisent un service de gardes organisé en cycles de 12 heures.

5. Avantages en nature

Les sapeurs-pompiers professionnels peuvent bénéficier d'un logement par nécessité absolue de service en caserne dans la limite des locaux disponibles. Dans ce cas, l'électricité et le chauffage leurs sont fournis à titre obligatoire et gratuit. Les sapeurs-pompiers professionnels peuvent également être logés sous le même régime à l'extérieur des casernements (décret n° 90-850 article 5).

Au 1^{er} octobre 2020, le SDIS dispose de 508 logements dans ou à proximité immédiate des CIS (contre 968 en 2014) répartis sur l'ensemble du département pour loger ses personnels. Le SDIS est propriétaire de 117 de ces 508 logements.

L'avantage en nature du logement est déclaré sur le bulletin de paie. Il est soumis à cotisations sociales. Il est calculé selon le forfait et le barème URSSAF ci-dessous.

Montants au 1^{er} janvier 2022 :

Rémunération brute mensuelle	Pour une pièce	Par pièce principale (si plusieurs pièces)
Inférieure à 1 714,00 €	72,30 €	38,70 €
De 1 714,00 € à 2 056,79 €	84,40 €	54,20 €
De 2 056,79 € à 2 399,59 €	96,30 €	72,30 €
De 2 399,59 € à 3 085,19 €	108,30 €	90,20 €
De 3 085,19 € à 3 770,79 €	132,70 €	114,40 €
De 3 770,79 € à 4 456,39 €	156,60 €	138,20 €
De 4 456,39 € à 5 141,99 €	180,80 €	168,50 €
Supérieure ou égale à 5 141,99 €	204,70 €	192,60 €

L'avantage en nature retenu pour les repas est de 5,00 €.